

Embargo jusqu'au 1^{er} janvier 7 h
CNW CODE 01
+ HEBDOS RÉGIONAUX

Entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale

« Il s'agit d'une journée marquante pour les familles québécoises »
- Michelle Courchesne

Québec, le 1^{er} janvier 2006 – La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Michelle Courchesne, souligne aujourd'hui l'entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale. « Il s'agit d'une journée marquante pour les familles québécoises qui peuvent enfin bénéficier d'un régime nettement plus avantageux qui répond à leurs préoccupations et qui est beaucoup mieux adapté à leur réalité. Tout a été mis en place selon les échéanciers prévus afin d'offrir aux parents du Québec un régime permettant aux travailleuses et aux travailleurs de mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles », a souligné la ministre.

La ministre invite les nouveaux et futurs parents à formuler dès aujourd'hui leurs demandes de prestations directement en ligne au www.rqap.gouv.qc.ca. Les parents qui désirent obtenir de l'assistance pour remplir leur formulaire de demande ou des informations sur le Régime, peuvent s'adresser au personnel du Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale en composant le 1-888-610-7727.

« Dorénavant, les familles québécoises peuvent bénéficier d'un régime plus généreux, plus souple, plus accessible et plus près du père. Le régime est plus généreux, car les prestations sont plus élevées et le revenu assurable maximal augmenté. Il est plus souple, puisque les parents ont le choix entre deux options quant à la durée de leur congé et quant au montant de leurs prestations. Il est plus accessible, en ce sens que plus de personnes y sont admissibles, en particulier les travailleuses et les travailleurs autonomes. Il accorde une place plus importante aux pères, en prévoyant des prestations qui leur sont exclusivement destinées. Les familles québécoises bénéficient d'un régime dont nous pouvons toutes et tous être fiers », a conclu la ministre Michelle Courchesne.

- 30 -

Source :

Valérie Grenier
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
(418) 643-4810